



La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°2

9 novembre 2011

Secrétaire Académique : **Christian BASSET**

Responsable académique 2nd degré : **Evelyne BRUN**

Responsable académique EPS : **Jean Pierre MARTIN**

Commissaires paritaires : **Jean François GARRIC et Patrick EUSEPI**



Elections

Les élections professionnelles ont été pour les responsables syndicaux une période d'une grande intensité. La complexité du mode de scrutin, les difficultés techniques d'ordre informatique, ont lourdement pesé sur la participation. Avec plus de 58 %, l'EPS ne s'en tire pas trop mal, même si ce chiffre est en chute libre en comparaison des 77 % de participation du scrutin précédent.

Le SE-UNSA maintient ses positions passant de 17,4 à 16,4 % des voix, et sera représenté dans les CAPA. Ce résultat est dû à nos syndiqués et sympathisants proches qui nous l'espérons, ne nous en voudront pas du "harcèlement téléphonique" que nous leur avons imposé... et nous espérons qu'ils auront compris que l'importance de l'enjeu nous ait mis sous pression.

Le débat avec les autres organisations, en particulier avec le SNEP, a été courtois et a porté sur la place du sport scolaire dans notre action, et sur un statut nous permettant enfin d'être traités à parité avec les autres disciplines.

Nous sommes dans une période clé de notre histoire en raison des prochaines échéances électorales.

Le risque d'être marginalisés "cours le matin - sport l'après-midi", est réel si ceux qui sont à l'origine de ce projet sont reconduits. Pour autant, tout ne sera pas résolu, si le verdict des urnes entraînait un changement politique.

- Il serait démagogique de prétendre que nous obtiendrons le statut de certifié à 15+3 à court terme, et c'est pourquoi le SE-UNSA réfléchit à des solutions qui assureraient la parité horaire, l'animation du sport scolaire, et la rémunération de toutes les heures effectuées.

- Le SE-UNSA s'oppose au projet "sport l'après-midi" ! D'abord parce que nous ne sommes pas des animateurs sportifs, des professeurs de ballon jouant les amuseurs du système éducatif ; mais qu'au contraire la richesse de notre formation au plan physiologique, psychologique, bio-mécanique nous permet d'apporter à nos élèves un bien être et des possibilités motrices qui les rendent plus adaptés et plus performants.

- Et notre dignité ?

Passons sur un débat vieux comme le monde où des collègues estiment que le forfait de 3 heures ne reflète pas les heures passées le mercredi avec des retours souvent nocturnes, quand d'autres considèrent qu'une heure d'AS ne peut être comparée à une heure de cours... et que les critiques s'abattent sur ceux que l'on voit rarement sur les terrains. Retenons que les professeurs d'EPS sont des gens sérieux, et que lorsqu'ils effectuent une HSA, ils perçoivent 1062,50 euros à l'année pour un CE Hors classe ou classe exceptionnelle, 965 euros pour un classe normale, 1278 euros pour un professeur hors classe, 1162 euros pour un classe normale, quand un certifié ou un PLP reçoivent 1291 euros en classe normale et 1420 euros à la hors classe.

Si l'on considère qu'un adjoint d'enseignement classe normale est payé sur le même plan qu'un certifié, celui-ci recevra 226 euros de plus qu'un CE et 129 de plus qu'un professeur d'EPS.

Le SE-UNSA se bat pour la dignité des enseignants d'EPS et leur droit à l'égalité.

Accidents du travail

La guerre est déclarée aux victimes d'accident de service ! Surtout ne rangez jamais de matériel en l'absence d'un collègue. Si le soir à 17 heures, lorsque vos élèves partent vers leur bus, ou qu'après les compétitions UNSS, votre conscience professionnelle vous dicte de remettre en place le matériel lourd que vous venez d'utiliser, assurez-vous de ne pas être seul, mais que le(s) collègue(e) peut vous voir.

Sinon, c'est la double peine !

1) Vous traumatisez un dos ou des articulations déjà bien abîmés.

2) Lorsque le lendemain, après une nuit blanche, vous effectuez votre déclaration d'accident, il vous sera répondu qu'en l'absence de témoin, l'Inspection Académique ne reconnaît pas les faits.

CAPA EPS

- Jeudi 15 décembre 2011 : CAPA avancement d'échelon
- Jeudi 19 et vendredi 20 janvier 2012 : CAPA dossiers médicaux et groupe de travail barème mouvement inter-académique
- Mardi 27 mars 2012 : CAPA liste d'aptitude des professeurs d'EPS
- Mercredi 28 mars 2012 : CAPA liste d'aptitude des professeurs agrégés
- Jeudi 12 avril 2012 : CAPA hors classe + notation administrative des professeurs d'EPS
- Jeudi 3 mai 2012 : CAPA hors classe + notation administrative des agrégés
- Vendredi 11 mai 2012 : GT dossiers médicaux
- Mercredi 16 mai et vendredi 18 mai 2012 : GT barème mouvement intra

Congé de formation professionnelle

Demande à effectuer pour l'année scolaire 2012-2013, par internet entre le lundi 7 novembre 2011 et le lundi 5 décembre 2011 inclus.

[> Lire notre article](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>